

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex**
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL****Séance ordinaire du 2 JUIN 2025****OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION AVEC LE CDG42 POUR ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET
DE CONSEIL RELATIF AU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL (en Annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de **11** sur lesquels il y avait **9** membres présents et **0** membre représenté par pouvoir accordé, soit au total **9** membres votants, à savoir :**Présents :**

1- M. BONNEFOY Jean-Yves	7- M. REBOUX Georges
2- Mme BROSSE Chantal	8- M. SANIAL Jean
3- M. CHAZAL Jacques	9- M. VERNET Gérard
4- M. COUCHAUD Patrice	10-
5- M. FRECON Laurent	11-
6- M. OGIER Yvan	

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas – M. REVEILLE Yves -**Absents représentés :****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Georges REBOUX**

M. le Président rappelle que par délibération du 28 septembre 2023, le Bureau du SMIF a approuvé la convention avec le CDG42 pour la mission d'assistance et de conseil auprès des élus locaux avec un référent déontologue. M. le Président présente l'avenant n° 1 proposé par le CDG42 pour modifier l'article 5 des conditions financières de la convention.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Bureau du SMIF :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250602-B02-20250602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention avec le CDG42 pour la mission d'assistance et de conseil relatif au référent déontologue de l'élus local tel que présenté,
- Autorise son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 2 juin 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Georges Reboux, the Secretary.

P.J. : - avenant n° 1